

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01836

Numéro SIREN : 477 600 613

Nom ou dénomination : 13 TP SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2019 sous le numéro de dépôt 17323

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/17323

Déposant :

Nom/dénomination : 13 TP SERVICES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 477 600 613

N° gestion : 2004 B 01836

Désignation de l'entreprise : 13 TP SERVICES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 820 Chemin de l'Aumone Vieille 13400 AUBAGNE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 7 7 6 0 0 6 1 3 0 0 0 3 8 Néant *

				Exercice N clos le, 13 10 3 2 0 1 9		N-1 13 10 3 2 0 1 8	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	14 725	9 969	4 756	5 538
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ	648 580	299 628	348 952	374 099
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	79 716	43 708	36 008	13 981
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	354 028	159 785	194 243	170 535
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	51 167		51 167	49 982	
TOTAL (II)	BJ	BK	1 148 216	513 090	635 126	614 134	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO	37 997		37 997	50 069
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	801 534		801 534	991 505
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	97 665		97 665	
	Autres stocks	BX	BY				
CRÉANCES (3)	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	994 674	51 384	943 290	1 191 796
	Autres créances (3)	BZ	CA	309 679		309 679	273 305
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités	CF	CG	589 986		589 986	271 366	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	92 758		92 758	34 427	
TOTAL (III)	CJ	CK	2 924 293	51 384	2 872 909	2 812 468	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	4 072 509	564 474	3 508 034	3 426 602	
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP		0			
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :						
		Stocks :					
		Créances :					

Certifié conforme à l'original.

[Signature]



[Signature]

Désignation de l'entreprise : 13 TP SERVICES

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :250.....000.....)	DA	250 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	25 000	25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	426 891	276 481
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	110 945	150 409
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	812 835	701 891
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	337 374	484 956
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	2 049	160 590
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	58 619	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 124 111	1 880 044
	Dettes fiscales et sociales	DY	167 709	188 825
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	5 338	7 977
	Produits constatés d'avance (4)	EB		2 320
TOTAL (IV)	EC	2 695 199	2 724 712	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 508 034	3 426 602	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 511 375	2 418 436	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 13 TP SERVICES

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 082 327	FB	FC	10 082 327	11 006 597	
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			} services*	FG	557 231	FH	FI	557 231
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		10 639 558	FK	FL	10 639 558	11 452 223
	Production stockée*				FM	(12 072)	37 575	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	2 624	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	123 907	155 154	
	Autres produits (1) (11)				FQ	107	2 267	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 754 125	11 648 218
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	8 366 014	9 517 799	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	189 971	(54 098)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	87 160	101 742	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 105 532	1 138 454	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	36 300	46 857	
	Salaires et traitements*				FY	485 014	374 986	
	Charges sociales (10)				FZ	162 912	109 712	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*	} - dotations aux provisions	GA	123 980	116 929	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	10 818	2 027			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD						
	Autres charges (12)				GE	6 195	26 136	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	10 573 897	11 380 544	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	180 228	267 674	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		3 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	98		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	98	3 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	29 589	47 743	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	29 589	47 743	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(29 490)	(44 743)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	150 738	222 931	



Désignation de l'entreprise : 13 TP SERVICES

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 845	9 496	9 496	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	19 588	10 086	10 086	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 432	19 582	19 582	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 539	10 384	10 384	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	20 453	10 918	10 918	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22 992	21 302	21 302	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 440	(1 720)	(1 720)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	45 233	70 801	70 801	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 782 655	11 670 800	11 670 800	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 671 711	11 520 390	11 520 390	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	110 945	150 409	150 409	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	53		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	18 204	18 204	18 204
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	390			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	123 357	132 436	132 436	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf état annexe			22 992	28 432		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
Règlement liquidateur				53		
Régularisations sur exercices antérieurs			390			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 508 034.26 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 10 639 558.21 Euros et dégageant un bénéfice de 110 944.51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 13 653 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et droits similaire	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 8 ans
Site internet	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	27 452
Autres créances	171 873
Total	199 325

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 614
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 977
Dettes fiscales et sociales	73 562
Autres dettes	5 338
Total	288 491

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	92 758
Total	92 758

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits cession immobilisations corpore	19 587	
- Règlement liquidateur	53	
- Produits exceptionnels suite à sinistre	5 665	
- Autres produits exceptionnels	3 127	
Total	28 432	
Charges exceptionnelles		
- Valeurs nettes des actifs cédés	20 453	
- Régularisations sur ex. antérieurs	390	
- Pénalités	17	
- Charges except. suite à sinistre	2 132	
Total	22 992	





Maurice Jabes

Expert Comptable Diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre
Région de Marseille
Commissaire aux Comptes inscrit près de la Cour d'Appel
d'Aix en Provence

13 TP SERVICES

Siège social : 820 chemin de l'Aumône Vieille – Immeuble MBM
13400 AUBAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 27 Septembre 2019

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2019

100, chemin de l'Aumône Vieille - Actiburo 2A - 13400 Aubagne - 04 91 94 23 90 - Fax 04 91 92 64 73
Email : maurice.jabes@free.fr - SIRET 383 233 152 00040

Membre d'une association agréée acceptant les règlements par chèques libellés à son nom.

Sommaire

1 – Opinion

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

2.2 – Indépendance

3 – Justification des appréciations

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

6 – Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels



Aux Associés,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Président, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 13 TP SERVICES à l'exercice clos le 31 Mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Avril 2018 au 31 Mars 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment le respect des principes et méthodes appliqués conformes à la législation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Ainsi, une analyse des investissements immobilisés a été réalisée et une note spécifique a été communiquée à la direction.



4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aubagne
Le 12 Septembre 2019



1 **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : 13 TP SERVICES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 820 Chemin de l'Aumone Vieille		13400 AUBAGNE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 7 7 6 0 0 6 1 3 0 0 0 3 8			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le, 3 1 0 3 2 0 1 9	
		N-1 3 1 0 3 2 0 1 8	
		Brut	Amortissements, provisions
		1	2
		Net	Net
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	3 1 0 3 2 0 1 8
		1	2
		3	4
		3 1 0 3 2 0 1 9	

Désignation de l'entreprise : 13 TP SERVICES

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :250...000.....)	DA	250 000		250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	25 000		25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	426 891		276 481
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	110 945		150 409
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	812 835		701 891
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	337 374		484 956
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	2 049		160 590
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	58 619		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 124 111		1 880 044
	Dettes fiscales et sociales	DY	167 709		188 825
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	5 338		7 977
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			2 320
TOTAL (IV)	EC	2 695 199		2 724 712	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 508 034		3 426 602
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 511 375		2 418 436	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : 13 TP SERVICES

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
		FA	FB	FE	FK		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	10 082 327			10 082 327	11 006 597	
	Production vendue	} biens*	FD				
			} services*	FG	557 231		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		10 639 558			10 639 558
	Production stockée*	FM			(12 072)	37 575	
	Production immobilisée*	FN					
	Subventions d'exploitation	FO			2 624	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)	FP			123 907	155 154	
	Autres produits (1) (11)	FQ			107	2 267	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 754 125
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS			8 366 014	9 517 799	
	Variation de stock (marchandises)*	FT			189 971	(54 098)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU			87 160	101 742	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	FW			1 105 532	1 138 454	
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX			36 300	46 857	
	Salaires et traitements*	FY			485 014	374 986	
	Charges sociales (10)	FZ			162 912	109 712	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	} Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*		GA	123 980	116 929
			} - dotations aux provisions		GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC			10 818	2 027	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD					
Autres charges (12)	GE			6 195	26 136		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	10 573 897	11 380 544
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	180 228	267 674
opérés en comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		3 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	98		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)					GP	98	3 000
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	29 589	47 743	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)					GU	29 589	47 743
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(29 490)	(44 743)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	150 738	222 931



Désignation de l'entreprise : 13 TP SERVICES

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOI

Legra Group

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 845		9 496
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	19 588		10 086
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 432		19 582
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 539		10 384
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	20 453		10 918
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22 992		21 302
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 440		(1 720)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	45 233		70 801
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	10 782 655		11 670 800
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 671 711		11 520 390
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	110 945		150 409
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG	53		
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	18 204		18 204
		HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	390		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1	123 357		132 436
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Cf état annexe			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
			22 992		28 432
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
Règlement liquidateur			Charges antérieures		Produits antérieurs
Régularisations sur exercices antérieurs			390		53

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



13 TP SERVICES

820 Chemin de l'Aumone Vieille
Immeuble MBM
13400 AUBAGNE

ANNEXE DU 01/04/2018 AU 31/03/2019

A3A ENTREPRISES

*65 AVENUE JULES CANTINI
TOUR MEDITERRANEE
13006 MARSEILLE
0491330283*

Dossier N° 700428 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

A3A ENTREPRISES



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations complémentaires (CICE)	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	7
Evaluation des créances et des dettes	7
Dépréciation des créances	7
Disponibilités en Euros	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	NS
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	8

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 508 034.26 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 10 639 558.21 Euros et dégageant un bénéfice de 110 944.51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 13 653 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et droits similaire	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 8 ans
Site internet	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	27 452
Autres créances	171 873
Total	199 325

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 614
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 977
Dettes fiscales et sociales	73 562
Autres dettes	5 338
Total	288 491

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	92 758
Total	92 758

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits cession immobilisations corpore	19 587	
- Règlement liquidateur	53	
- Produits exceptionnels suite à sinistre	5 665	
- Autres produits exceptionnels	3 127	
Total	28 432	
Charges exceptionnelles		
- Valeurs nettes des actifs cédés	20 453	
- Régularisations sur ex. antérieurs	390	
- Pénalités	17	
- Charges except. suite à sinistre	2 132	
Total	22 992	



SOCIETE 13 TP SERVICES
Société par action simplifiée
Au capital de 250 000 €

Siège social : 820 Chemin de l'Aumône Vieille
Immeuble MBM
13400 Aubagne

477 600 613 RCS MARSEILLE

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L227-9 du code du commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la société n'a pas effectué d'activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTAT ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Mars 2019, le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 10 639 558 € contre 11 452 223 € au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 10 754 125 € contre 11 648 218 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice sont de 11 573 897 € contre 11 380 544 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort positif à 180 228 € contre 267 674 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 29 490 €, le résultat courant avant impôts ressort positif à 150 738 € contre 222 931 € pour l'exercice précédent.

B



Au 31 Mars 2019, le total du bilan de la société s'élevait à 3 508 034 € contre 3 426 602 € pour l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT AUX FOURNISSEURS ET CLIENTS

Le montant global des dettes fournisseurs arrêté au 31 Mars 2019 s'élève à 2 124 111 € contre 1 880 044 € précédemment.

Le montant global des créances clients arrêté au 31 Mars 2019 s'élève à 943 290 € contre 1 191 796 € précédemment.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévue par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice de l'exercice de 110 945 € comme suit :

- report à nouveau : 10 945 €
- dividendes OB MANAGEMENT : 100 000 €

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

Capital social :	250 000,00 €
Réserve légale :	25 000,00 €
<u>Report à nouveau :</u>	<u>437 836,00 €</u>
CAPITAUX PROPRES :	712 836,00 €

BO



RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée décide de ventiler le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
2019	Néant		
2018	160 000 €		X
2017	Néant		

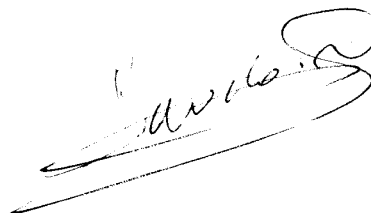
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons qu'aucune dépense non déductible du résultat fiscal n'a été prise en charge.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du code du commerce.

Le Président
Monsieur BAUDOIN Olivier



SOCIETE 13TP SERVICES
Société par action simplifiée
Au capital de 250 000 €

Siège social : 820 Chemin de l'Aumône Vieille
Immeuble MBM
13400 Aubagne

477 600 613 RCS MARSEILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de délibération

Le 27 septembre 2019 à 14h00, les actionnaires de la société 13 TP SERVICES, société par actions simplifiées au capital de 250 000 € divisé en 1 500 actions de 166.66 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance et à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur BAUDOIN Olivier en sa qualité de Président.
Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1 500 actions, soit l'intégralité des actions composant le capital social ayant le droit de vote pour chacune des résolutions et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- Copie de la lettre de convocation des actionnaires et du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés,
- Les comptes annuels arrêtés au 31-03-2019
- Le rapport du président,
- Les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31-03-2019

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du président
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice de sa mission et sur les conventions réglementées,
- Examen et approbation des comptes annuels clos au 31 Mars 2019,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants,

130



Le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur ; l'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente à l'assemblée le rapport de gestion. Lecture est donnée au rapport du commissaire aux comptes. Puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 Mars 2019 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 110 944,51 € Euros.

En conséquence, elle donne quitus président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS DE L'ARTICLE L227-10 DU CODE DU COMMERCE

L'assemblée après avoir entendu, en application de l'article L227-10 du code de commerce, le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du code du commerce, constate que les conventions de gestion et de trésorerie conclues antérieurement avec la Société Mère OB MANAGEMENT se sont poursuivies au cours de l'exercice 2019.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du président, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Report à nouveau : 10 944,51 €
- Dividendes OB MANAGEMENT : 100 000,00 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée décide de ventiler le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices dans le tableau ci-dessous.

Bo



Années	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
2019	Néant		
2018	160 000 €		x
2017	Néant		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide de renouveler, dans le cadre de la mission ALPE, pour les 3 exercices suivants, les mandats de :

- Monsieur Maurice JABES, commissaire aux comptes titulaire
- Monsieur Jacques BENELBAZ, commissaire aux comptes suppléant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le président : Monsieur BAUDOIN Olivier

